

# RESTITUTION DES ATELIERS

## La synthèse

« 20 ans après la loi de 2005 sur le handicap : où en est-on ? » - 19.05.2025 – VITRÉ

### 1/ Droits des personnes, et participation à la vie civile et sociale

#### Les points à retenir :

- **Participation et Absence des Acteurs :**
  - Regret de l'absence de participation des acteurs du droit commun, comme les services d'aide à la personne et les transports.
  - Les personnes concernées n'étaient pas suffisamment représentées.
- **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :**
  - Périmètre jugé insuffisant, notamment pour l'aide au ménage.
  - Limites concernant le choix de vivre à domicile.
- **Délais et Évaluation des Demandes :**
  - Délais de traitement des demandes aux MDPH (très soulignés et de longue date) entraînant une dégradation de la situation des personnes.
  - Évaluations parfois obsolètes et réponses inadaptées, impactant le développement des personnes et la santé des aidants.
- **Habitat et Innovation Sociale :**
  - Faible culture de l'innovation sociale et obstacles réglementaires et financiers pour les projets innovants.
  - Problèmes d'accessibilité aux équipements de loisirs et de culture.
- **Transports et Dématérialisation :**
  - Inégalités territoriales dans l'offre de transport.
  - Dématérialisation des services publics générant du non-recours et absence d'accompagnement humain.
- **Offre de Soins et Accompagnement :**
  - Offre de soins et d'accompagnement médico-social insuffisante, notamment pour les situations complexes comme le polyhandicap.
  - Listes d'attente et nombre d'heures d'intervention insuffisantes.
- **Fracture Numérique :**
  - Aggravation de l'isolement des personnes et complexité des démarches dématérialisées.
  - Difficultés accrues pour l'accès au droit.
- **Attractivité des Métiers :**
  - Difficultés d'attractivité des métiers de l'accompagnement, notamment dans l'aide à domicile.
  - Précarité des métiers comme les AESH (malgré amélioration soulignée ces dernières années).
- **Accès à la Vie Sociale et Culturelle :**
  - Complexité de l'accès à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et aux vacances.

- Droits de compensation insuffisants pour soutenir ces démarches.
- **Droit de Vote :**
  - Extension récente du droit de vote, mais supports des candidats non transcrits en français facile à lire et à comprendre (portant obligatoire désormais).

### **En résumé :**

L'atelier a mis en lumière plusieurs défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap. Les discussions ont révélé un besoin urgent d'améliorer la participation des acteurs du droit commun et des personnes concernées elles-mêmes. Les limites de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les délais de traitement des demandes adressées aux MDPH ont été identifiés comme des obstacles significatifs à une réponse adaptée et rapide aux besoins des personnes.

L'innovation sociale, bien que porteuse de solutions potentielles, se heurte à des obstacles réglementaires et financiers qui nécessitent une attention particulière. L'accessibilité aux équipements de loisirs et de culture, ainsi que l'offre de transport, doivent être harmonisées et améliorées pour faciliter la participation sociale. La dématérialisation des services publics, bien que moderne, a été pointée du doigt pour son impact négatif sur l'accès au droit, soulignant la nécessité de maintenir un accompagnement humain.

L'offre de soins et d'accompagnement médico-social a été jugée insuffisante, particulièrement pour les situations complexes, nécessitant une augmentation des ressources et une réduction des listes d'attente. La fracture numérique et l'attractivité des métiers de l'accompagnement ont également été identifiées comme des domaines nécessitant des améliorations pour éviter l'isolement et garantir un accompagnement de qualité.

Enfin, l'accès à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et aux vacances, ainsi que l'exercice du droit de vote, doivent être facilités par des mesures adaptées et des supports accessibles. En somme, cet atelier a souligné la nécessité de renforcer le droit de vivre comme on le souhaite et de mettre en œuvre la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap, en adoptant une approche inclusive et proactive afin de répondre aux besoins et aux aspirations.

## **2/ Éducation, école inclusive**

### **Les points à retenir :**

- **Confiance dans le système éducatif :**
  - L'importance de la confiance accordée aux acteurs de terrain soulignée.
  - Il est noté que cette confiance est souvent entravée par une suradministration qui complique les situations et épuise les professionnels et les parents.
- **Fluidité de l'information :**
  - Circulation de l'information entre les professionnels intervenant auprès des enfants n'est pas fluide, notamment en Ille-et-Vilaine.
- **Harmonisation des pratiques :**

- Manque d'harmonie dans les pratiques à travers différents territoires, ce qui nécessite une meilleure interconnexion entre les professionnels pour un repérage précoce des situations et une meilleure collaboration.
- **Redéfinition de la forme scolaire :**
  - Nécessité de redéfinir la forme scolaire, en permettant une plus grande agilité dans l'organisation du temps de classe et des apprentissages.
- **« Désinstitutionnalisation » :**
  - Le concept de désinstitutionnalisation a été discuté, non pas comme la fermeture des établissements, mais comme un décroisement des professionnels pour une mobilité accrue dans les parcours éducatifs.
- **Mobilisation de tous les professionnels :**
  - L'importance de mobiliser tous les professionnels de l'éducation, y compris ceux de l'enseignement privé sous contrat, a été souligné pour transformer l'école.
- **Reconnaissance des AESH :**
  - Les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) sont reconnus comme des professionnels essentiels, et une refondation de leurs référentiels métiers est jugée nécessaire, dans la poursuite de l'action engagée en ce sens.
- **Pratiques scientifiquement démontrées :**
  - L'adoption de pratiques éducatives basées sur des preuves scientifiques est encouragée pour repenser certaines approches (notamment en psychiatrie et en santé mentale)
- **Société inclusive :**
  - Il est a été affirmé qu'une société pleinement inclusive est en train de naître, transformant la capacité collective à vivre ensemble, soutenue par une administration garantissant l'égalité d'accès aux droits et à la dignité pour tous.

### **En résumé :**

Auront été exploré dans cet atelier, les multiples facettes de la confiance dans notre système éducatif. La confiance accordée aux acteurs de terrain est essentielle, mais elle est souvent entravée par une suradministration qui complexifie les situations et épuise les professionnels ainsi que les parents. A été identifié la nécessité de rompre avec cette suradministration pour favoriser une circulation fluide de l'information entre les différents professionnels intervenant auprès des enfants.

L'harmonisation des pratiques à travers les territoires est cruciale pour permettre une interconnexion efficace entre les professionnels, favorisant ainsi un repérage précoce des situations et une collaboration enrichissante. La redéfinition de la forme scolaire, permettant une plus grande agilité dans l'organisation du temps de classe et des apprentissages, a été soulignée comme une priorité.

La « désinstitutionnalisation », comprise comme un décroisement des professionnels pour une mobilité accrue dans les parcours éducatifs, a été discutée comme une voie vers une école plus inclusive. L'atelier a insisté sur l'importance de mobiliser tous les professionnels de l'éducation, y compris ceux de l'enseignement privé sous contrat, pour transformer notre école.

La reconnaissance des accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) comme des professionnels essentiels a été réaffirmée, avec un appel à la refondation de leurs référentiels métiers. L'adoption de pratiques éducatives basées sur des preuves scientifiques a été encouragée pour repenser certaines approches, notamment en psychiatrie et en santé mentale.

Le fait qu'une société pleinement inclusive est en train de naître a été souligné, transformant notre capacité collective à vivre ensemble. Cette transformation doit être soutenue par une administration garantissant l'égalité d'accès aux droits et à la dignité pour tous.

### **3/ Emploi, Formation, insertion professionnelle**

#### **Les points à retenir :**

- **Témoignages et Défis :**

- Enseignants et Jeunes : Sentiment de dénuement et manque de ressources pour les enseignants. Difficultés pour les jeunes atteints d'épilepsie et autres handicaps à s'intégrer dans le système scolaire (complémentaire à l'atelier 2).
- Parents : Frustration face à la répétition des démarches et à la méconnaissance des handicaps cognitifs par rapport aux handicaps sensoriels.
- Entreprises : Frilosité des entreprises à accueillir des stagiaires en situation de handicap ; nécessité de démystifier et de faciliter, notamment en appuyant sur le sens donné au quotidien via l'accompagnement humain et l'ouverture à l'autre.

- **Thèmes Abordés :**

- Interconnaissance des Acteurs : Manque de coordination et de connaissance mutuelle entre les différents acteurs (écoles, entreprises, institutions).
- Transition et Continuité : Difficultés dans les transitions entre les différentes étapes de la vie scolaire et professionnelle (Ulis, lycée, emploi).
- Formation et Emploi : Focus sur la formation au détriment de l'emploi. Difficultés d'accès à l'université et aux stages pour les personnes en situation de handicap.
- Dispositifs et Outils : Besoin de cartographier les acteurs et les dispositifs disponibles. Importance des outils comme « la communauté 360 » et le service public départemental du handicap.
- Expérimentations et Innovations : Utilité du « sac à dos numérique » pour suivre les parcours individuels notamment

- **Témoignages des Entreprises :**

- Importance de la sécurisation des parcours et de la connaissance des dispositifs disponibles.
- Impact positif de l'inclusion sur le management et la culture d'entreprise.
- Valorisation de l'impact social et financier de l'inclusion pour les entreprises.

#### **En résumé :**

Cet atelier a rassemblé des chefs d'entreprise, des chefs d'établissement scolaire, des professionnels de l'accompagnement, et des jeunes. L'objectif était de discuter des défis et des solutions concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Au cours des discussions, plusieurs thèmes clés ont émergé, soulignant la nécessité d'une meilleure interconnaissance des acteurs, d'une fluidification des transitions entre les différentes étapes de la vie scolaire et professionnelle, et d'une sensibilisation accrue des enseignants et des entreprises. Les témoignages partagés ont illustré les difficultés rencontrées, mais aussi les réussites et les innovations qui ouvrent la voie à un avenir plus inclusif.

Des pistes concrètes ont été identifiées pour améliorer l'inclusion, telles que la cartographie des acteurs et des dispositifs, l'expérimentation de nouveaux outils comme « les sacs à dos numériques », et la valorisation de l'impact social et financier de l'inclusion pour les entreprises. Ces propositions, ainsi que les nombreuses autres idées échangées, constituent une base solide pour construire une stratégie commune et coordonnée.

La nécessité de travailler ensemble a été particulièrement soulignée, à tous les niveaux, pour transformer ces idées en actions concrètes. La gouvernance et la coordination entre les différents acteurs sont considérées comme cruciales pour y parvenir. Chacun des acteurs doit également rester à l'écoute des besoins et des expériences des personnes en situation de handicap, afin de construire des solutions qui répondent véritablement à leurs attentes (« partir des besoins de la personnes »).

#### **4/ Accessibilité (bâtiments, espace public, transports, services publics...)**

##### **Les points à retenir :**

- **Avancées et Innovations :**
  - Les progrès notamment dans le milieu hospitalier ont été soulignés, avec le développement du FALC (Facile à lire et à comprendre).
  - Innovations, notamment via l'intelligence artificielle qui continue de se développer pour contribuer à répondre aux attentes en termes d'accessibilité dite « universelle ».
- **Problématiques et Défis :**
  - L'accessibilité se limite souvent à l'accessibilité physique, avec une négligence des handicaps sensoriels et des troubles comme le TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) qui a été soulignée.
    - Exemple de l'accessibilité numérique : difficultés pour prendre rendez-vous sur Doctolib avec une déficience visuelle.
  - Standardisation des aménagements ne répondant pas aux besoins individuels.
  - Problèmes de transport et de coordination entre différentes structures.
- **Propositions et Solutions :**
  - Création d'un guichet unique pour centraliser les ressources et informations.
  - Sensibilisation et formation des acteurs institutionnels (CAF, impôts, etc.).
  - Duplication de programmes de sensibilisation
    - Exemple : celui de la faculté de médecine, auquel se sont rendues la ministre et la députée le matin même à Rennes
  - Nécessité de budgets pour les aménagements et l'accompagnement.
- **Questions et Réflexions :**

- Contrôles et sanctions pour les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) non mis en place demandés.
- Évaluations des expertises d'usage.
- Obligation des Commissions Communales Pour l'Accessibilité (CCPA) pour toutes les communes (et pas seulement celles de plus de 5000 habitants).

### **En résumé :**

Les échanges tenus lors de cet atelier ont mis en lumière les avancées significatives réalisées en matière d'accessibilité, tout en soulignant les nombreux défis qui persistent. Les progrès dans des domaines tels que le milieu hospitalier et les innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle, sont encourageants. Cependant, a été souligné qu'il est évident que l'accessibilité ne peut se limiter à des aménagements physiques ; les handicaps sensoriels et les troubles divers nécessitent une attention accrue et des solutions adaptées.

Les discussions ont également révélé des lacunes importantes, notamment en matière d'accessibilité numérique et de coordination entre les différentes structures et services. Les propositions telles que la création d'un guichet unique et la sensibilisation accrue des acteurs institutionnels et du grand public sont des pistes qui permettraient d'améliorer la situation.

A été souligné qu'il est crucial de reconnaître l'importance du savoir expérientiel et du partage d'expériences pour répondre aux besoins de chacun. La sensibilisation aux handicaps et aux empêchements qu'ils engendrent doit être une priorité pour tous les citoyens. Pour atteindre ces objectifs, le groupe a insisté sur des moyens financiers et humains adéquats qui doivent être mobilisés, avec des contrôles rigoureux qui doivent être mis en place pour garantir le respect des normes d'accessibilité.

## **5/ Dispositifs de gouvernance et financement des politiques du handicap**

### **Les points à retenir :**

- **Définition des Termes :**
  - La complexité du sujet et la multitude d'acteurs ont été soulignés
  - La gouvernance est définie comme la capacité de décider, prévoir et projeter.
  - Les politiques du handicap sont multiples et doivent être corrélées au parcours de la personne (avant, pendant et après la vie professionnelle).
- **Politiques et Parcours de la Personne :**
  - Les politiques doivent être définies au niveau national avec une influence des acteurs locaux (notion de confiance pour expérimenter).
- **Dispositifs de Gouvernance :**
  - Mise en œuvre des politiques au niveau territorial (décentralisation et différenciation si des acteurs y sont prêts sur un territoire).
  - Tension soulignée entre les droits ouverts via la loi du 11 février 2005 et les moyens pour les financer encore à ce jour.

- Nécessité de responsabiliser les acteurs pour une efficacité des politiques (« faire mieux avec autant voire moins dans un contexte budgétaire particulièrement tendu et qui devrait perdurer »).
- **Gouvernance et Responsabilité :**
  - Importance de définir qui détient, gouverne et rend des comptes pour le commun.
  - Réflexion sur les échelles de gouvernance (régionale, départementale, territoriale, etc.).
  - Nécessité de l'interconnaissance et de la coopération pour éviter les fonctionnements en silos.
- **Méthode et Expérimentation :**
  - Importance de l'expérimentation et de la modélisation avec des indicateurs objectifs (notion d'efficacité, de suivi/contrôle, d'évaluation).
  - Partage des expériences et apprentissage des autres territoires avec recherche d'harmonisation des pratiques avec le temps.
- **Financements :**
  - Nécessité de raisonner les financements de manière large (public, européen, etc.).
  - Structuration des financements pour une projection à long terme.
- **Règles de Gouvernance :**
  - Transparence, coopération, co-gestion et arbitrage.
  - Implication de tous les acteurs pour une mise en œuvre dynamique des politiques sur les territoires (au plus près des besoins, desquels les politiques publiques doivent partir).
- **Perspectives :**
  - Expérimentation en Bretagne avec un message clair : "Yes, we can" (« Oui, nous le pouvons ») en s'appuyant sur la culture de coopération inhérente à la région.
  - Importance de la « désinstitutionnalisation » donc de la responsabilisation qui intègre la notion de confiance.
  - Vigilance sur une multiplication des acteurs qui peut amener une déresponsabilisation.
  - Nécessité de se retrouver régulièrement pour mieux se connaître et trouver des solutions collectives
    - Exemples : PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs handicapés) et loi pour le Plein emploi qui prévoit notamment une meilleure coordination entre les acteurs de l'insertion, une simplification des démarches pour un accès facilité à l'emploi.

### **En résumé :**

L'atelier 5 a permis d'explorer en profondeur les enjeux de la gouvernance et du financement des politiques du handicap, révélant la complexité et la multiplicité des défis à relever. Les participants ont souligné l'importance de définir clairement les termes et les objectifs pour éviter de s'éloigner du sujet principal. La gouvernance a été identifiée comme un processus de décision, de prévision et de projection, nécessitant une approche inclusive et collaborative à tous les niveaux (du national au territorial).

Un accent a été mis sur le parcours de la personne, reconnaissant que les politiques du handicap doivent être adaptées à chaque étape de la vie, de l'enfance à la retraite. Les discussions ont également mis en lumière la tension entre les droits légitimes ouverts par la loi de 2005 et les moyens financiers disponibles pour les mettre en œuvre. Cette tension qui perdure, nécessite une responsabilisation des acteurs et une recherche constante d'efficacité (« faire mieux avec autant voire moins à terme »).

L'interconnaissance et la coopération ont été identifiées comme essentielles pour éviter les travaux en silos et favoriser une mise en œuvre dynamique des politiques. Les participants ont notamment insisté sur l'importance de l'expérimentation et de l'innovation, avec une méthode validée et des indicateurs objectifs pour mesurer les progrès. La structuration des financements a également été abordée, avec un appel à une planification à long terme pour permettre une projection et un retour sur investissement adéquats.

L'atelier a conclu sur une note d'optimisme et de détermination, avec le message "Yes, we can", indiquant une volonté collective de pouvoir expérimenter en Bretagne et de continuer à travailler ensemble pour trouver des solutions adaptées aux territoires. La « désinstitutionnalisation » et la responsabilisation ont été soulignées comme des principes importants pour avancer, tout en reconnaissant que la multiplication des acteurs peut parfois entraîner une déresponsabilisation. En conclusion : nécessité d'une gouvernance transparente, coopérative et responsable, avec une approche structurée et inclusive pour répondre aux besoins desquels il faut partir.

### Observations communes aux 5 ateliers

- Importance de la participation des acteurs concernés et des personnes en situation de handicap.
- Nécessité d'une meilleure représentation des personnes concernées dans les processus décisionnels.
- Besoin d'une meilleure interconnaissance, coordination et collaboration entre les différents acteurs pour favoriser une approche intégrée.
- Nécessité d'améliorer l'accessibilité physique, numérique et sensorielle (accessibilité universelle et transversale).
- Partir des besoins de la personne
- Enjeux d'innovation sociale et technologique pour répondre à tous ces défis.
- Laisser la possibilité d'expérimentation et modéliser avec suivi, contrôle, évaluation, pour répondre notamment aux enjeux budgétaires
- Besoin de sensibilisation et de formation des acteurs institutionnels et du grand public.
- Mettre la science au cœur des réflexions.
- Nécessité de structurer les financements pour une projection à long terme.
- Transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des ressources.
- Définition claire des rôles et des responsabilités de chacun des acteurs.
- Maintien d'un accompagnement humain (vs démarche unique par dématérialisation).
- Réflexion sur la « désinstitutionnalisation » (décloisonnement des professionnels)
- Partage des bonnes pratiques et valorisation des expertises d'usage.